

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-18 ainsi conçu : "Le Maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints",

VU les délibérations du Conseil Municipal du 03 juillet 2020, 25 juin 2021 et 06 octobre 2023,

VU les procès-verbaux et leurs annexes des séances du Conseil Municipal du 03 juillet 2020, 25 juin 2021 et 06 octobre 2023 portant élection des adjoints,

VU le tableau du Conseil Municipal,

VU l'arrêté en date du 25 juin 2021 fixant les délégations de fonctions aux Adjoints,

ARRETE

ARTICLE 1

L'arrêté du 25 juin 2021 fixant les délégations de fonctions aux Adjoints est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

ARTICLE 2

Mme Christine DULAC ROUGERIE, 1^{ère} Adjointe, reçoit délégation pour assurer les services concernant :

IMAGE et ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE, TOURISME, SPORT, GRANDS EVENEMENTS ET COORDINATION GENERALE DES POLITIQUES PUBLIQUES

IMAGE et ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE ET GRANDS EVENEMENTS

- Participer à la construction d'une politique événementielle pour développer la notoriété de la ville et le rayonnement du territoire
- Contribuer à la valorisation des atouts de Clermont-Ferrand, à la production d'une identité locale, à la synergie entre les acteurs et au développement des mécénats/partenariats
- Inscrire la ville et plus largement le territoire dans une démarche de Smart City-Ville intelligente pour améliorer l'image de marque de la Ville
- Assurer le suivi de la politique des illuminations permettant une mise en valeur des bâtiments publics et plus largement de la Ville

TOURISME

- Assurer le suivi de l'action menée par la Métropole et Clermont Auvergne Tourisme pour développer la politique touristique du territoire ainsi que le tourisme d'affaires et de congrès

SPORT

- Poursuivre le déploiement de la politique sportive de la ville en direction de tous les clermontois.es et du sport professionnel
- Permettre l'accès le plus large possible à l'ensemble des équipements sportifs
- Soutenir les associations sportives locales sur les plans financier, logistique mais aussi par la mise à disposition d'équipements sportifs ou du patrimoine local
- Faire du sport un outil au service de l'éducation de la jeunesse, tant au niveau scolaire dès le primaire que dans le cadre de la Politique de la Ville
- Mettre en exergue les valeurs véhiculées par le sport et les utiliser dans un objectif de mieux vivre dans la ville (la santé, la cohésion sociale, le sport pour tous, le sport en entreprise, les écoles de sport, le spectacle sportif de haut niveau, le dépassement de soi...)
- Innover à travers le sport pour que la Ville favorise la santé (opérations et programmes sur l'espace public, de lutte contre le surpoids des enfants, adaptés aux patients de maladies chroniques...)
- Développer le travail en réseau notamment avec la Métropole (solidarité horizontale)
- Etre l'interlocutrice des associations à caractère sportif et référente des équipements, installations et bâtiments à vocation sportive
- Instruire et signer les arrêtés de fermeture des terrains sportifs

COORDINATION GENERALE DES POLITIQUES PUBLIQUES

- Assurer le pilotage des politiques publiques transversales
- Garantir la réalisation des engagements du mandat
- Promouvoir le déploiement des pratiques transversales au sein de la Collectivité
- Organiser et optimiser la logistique municipale
- Etre la référente des équipements, installations et bâtiments communaux affectés au fonctionnement général du service public

ARTICLE 3

M. Nicolas BONNET, 2^{ème} Adjoint, reçoit délégation pour assurer les services concernant :

NATURE EN VILLE, MOBILITES ACTIVES et QUALITE DE L'AIR - AGRICULTURE, ALIMENTATION et RESTAURATION

NATURE EN VILLE

- Développer des espaces de nature en ville (réseaux de parcs, trames vertes et bleues et végétalisation de l'espace public et des espaces privés via les règles du PLU)
- Promouvoir les effets de la nature en ville sur la biodiversité, la qualité de l'air, la qualité des sols, l'ambiance sonore, la gestion de l'eau, le confort en ville et la santé, en lien avec la Métropole pour les compétences qui la concerne
- Protection des Espaces Naturels Sensibles (ENS) et plus largement des espaces naturels

- Poursuivre et développer une gestion écologique dans les parcs, les jardins et plus largement dans l'espace public (gestion différenciée, zéro pesticide, économie de l'eau, respect des sols, engrais chimiques, compostage, plantation et entretien des haies et des arbres, création de micro-habitats, clôtures, végétaux adaptés au territoire, sensibilisation de la population...)
- Assurer la promotion, le déploiement puis le suivi des autorisations des permis de végétaliser, des jardins familiaux et des jardins partagés

MOBILITES ACTIVES et QUALITE DE L'AIR

- Développer l'usage et la culture du vélo, de la marche et des autres mobilités actives comme des modes de transport à part entière dans la Ville
- Créer un cadre incitatif reconnaissant l'usage du vélo, de la marche et des autres mobilités actives comme des modes de transport prioritaires
- Participer à l'amélioration de l'existant et au développement de nouvelles infrastructures pour les mobilités actives : aménagements cyclables, espaces et cheminements piétons...
- Contribuer aux politiques d'amélioration de la qualité de l'air, notamment l'augmentation de la part modale des mobilités actives dans les déplacements sur le territoire

AGRICULTURE, ALIMENTATION, et RESTAURATION

- Favoriser la résilience alimentaire de notre territoire (productions vivrières locales, pratiques agricoles écologiquement vertueuses et distribution en circuits courts) notamment dans le cadre du projet de ceinture maraîchère, et plus largement vivrière, en lien avec la Métropole...
- Développer les achats durables et en circuit court pour la restauration scolaire et collective
- Favoriser une politique de restauration scolaire et plus largement collective, responsable et durable, à travers le déploiement et le suivi de l'activité des Unités de Production Culinaire (UPC)
- Contribuer par l'alimentation à l'amélioration de la santé et à la modification de la structure de la consommation alimentaire pour tous
- Etre le référent des équipements, installations et bâtiments dans le domaine de la restauration collective et de la restauration scolaire

ARTICLE 4

Mme Dominique BRIAT, 3^{ème} Adjointe, reçoit délégation pour assurer les services concernant :

POLITIQUE SOCIALE – INCLUSION DES PERSONNES AGEES et EN SITUATION DE HANDICAP

- Mettre en place la politique sociale de la Ville de Clermont-Ferrand dans toutes ses dimensions, notamment en direction des plus fragiles et exclus, des personnes âgées et en situation de handicap, basées sur la logique de parcours, l'inclusion et s'inscrivant dans la durée
- Développer des partenariats institutionnels et associatifs et construire des actions innovantes pour renforcer les solidarités, l'autonomie et la vie sociale des personnes fragiles, exclues, âgées et en situation de handicap
- Mettre en œuvre la politique gérontologique de la Ville en vue de promouvoir la prévention, l'autonomie des personnes âgées, de développer une politique intergénérationnelle et de répit des aidants
- Déployer les politiques en matière de handicap et d'accessibilité et mettre en œuvre la Charte universelle du handicap

- Promouvoir l'accès aux droits fondamentaux en simplifiant les démarches administratives et en luttant contre la fracture numérique, notamment contre l'illectronisme
- Mettre en place une politique d'accompagnement social et d'aide à l'insertion des jeunes précaires (Fonds local d'aide aux jeunes) et plus largement en direction du public précaire et exclu (Fonds de Solidarité Logement, commission des aides facultatives...)
- Soutenir l'action des associations à caractère social dans le déploiement des initiatives de lutte contre toutes les formes de précarité et d'isolement (accompagnement, mise à disposition de locaux, aides matérielles et subventions)
- Etre la référente pour les équipements, installations et bâtiments à vocation sociale et concernant le secteur des personnes âgées et en situation de handicap
- Instaurer les relations entre la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et renforcer la transversalité
- Assurer l'action sociale liée au logement en lien avec le CCAS et le Conseil Départemental
- De favoriser le dialogue avec les institutions de l'État (ARS AURA, CRSA, Commissariat à la pauvreté...), d'affirmer les missions des CCAS, leur rôle de proximité et d'amortisseur social et de développer des coordinations entre les communes dans des domaines gérontologiques et de solidarité

En l'absence ou en cas d'empêchement de Mme Sondès EL HAFIDHI, Adjointe :

- De la commande publique

En l'absence ou en cas d'empêchement de Mme Isabelle LAVEST, Adjointe :

- Du suivi des politiques de protection et de gestion du patrimoine et des monuments historiques
- Du suivi du marché dédié aux arts plastiques Place des arts

En l'absence ou en cas d'empêchement de M. Grégory BERNARD, Adjoint :

- De l'esthétique des quartiers et de l'embellissement de la ville
- Du suivi de la mission architecte-conseil (commission) et des opérations de ravalement de façades
- De l'opération d'aménagement Kessler Rabanasse
- De la signature de tout document ou acte relatif aux autorisations d'occupation des sols et de la signature des certificats d'urbanisme
- De l'instruction en matière d'occupation des sols, concernant la sécurité des bâtiments et équipements recevant du public

ARTICLE 5

M. Cyril CINEUX, 4^{ème} Adjoint, reçoit délégation pour assurer les services concernant :

MOBILITE DURABLE - CIRCULATION ET STATIONNEMENT - ENTRETIEN ET PARTAGE DE L'ESPACE PUBLIC

PARTAGE ET ENTRETIEN DE L'ESPACE PUBLIC

- Veiller à l'équilibre et au partage de l'espace public entre les différents usages et utilisateurs : cohabitation des usages
- Faciliter l'accessibilité de l'espace public
- Prendre les dispositions administratives permettant l'occupation du domaine public
- Veiller à la propreté et plus largement à l'entretien de l'espace public en lien avec la Métropole

- Assurer le suivi de la gestion des encombrants, de l'éclairage public et de la voirie (participation au pôle de proximité) en lien avec la Métropole, ainsi que les mesures d'alignement et d'incorporation des voies privées (compétence communale)

MOBILITE DURABLE ET TRANSPORT

- Concevoir la mobilité durable des personnes et des services à l'échelle de la Ville
- Définir en lien avec la Métropole une politique en matière de logistique urbaine – le dernier kilomètre (raccourcir les délais de livraison et prise en compte de la dimension environnementale)
- Concilier les différents modes de déplacements urbains (transport et mobilités douces) dans une optique de préservation de l'environnement en lien avec la Métropole

CIRCULATION ET STATIONNEMENT

- Déployer la politique globale de stationnement mise en place au 1^{er} janvier 2018 avec la dépénalisation et la décentralisation et assurer son évolution dans une logique de gestion et de valorisation de l'espace public et en lien avec le concept de mobilités durables
- Assurer la police du stationnement et de la circulation
- Suivre la signalisation en lien avec la Métropole
- Développer le Concept « Ville 30 » ou zone de circulation apaisée
- Prendre les autorisations concernant les taxis
- Instruire et signer les arrêtés pour travaux de nuit

ARTICLE 6

Mme Isabelle LAVEST, 5^{ème} Adjointe, reçoit délégation pour assurer les services concernant :

POLITIQUE CULTURELLE

- Développer le rayonnement du territoire par la culture
- Impulser de nouvelles formes de coopération culturelle
- Renforcer la place des arts et de la créativité dans la Ville
- Veiller à la démocratisation culturelle et au développement des publics
- Assurer aux côtés du Maire le déploiement du projet de Capitale Européenne de la Culture
- Développer la création et la diffusion
- Assurer le suivi des politiques de protection et de gestion du patrimoine et des monuments historiques et être la référente Ville auprès de la DRAC
- Développer l'éducation artistique et culturelle, la médiation culturelle, les parcours culturels enfance-jeunesse et le Dispositif d'Education Musicale et Orchestrale à vocation Sociale (DEMOS)
- Soutenir les associations culturelles et les manifestations culturelles - Festivals
- Assurer la représentation de la Ville (désignation du préfet de région) à la Commission régionale du patrimoine et de l'architecture
- Etre la référente des équipements, installations et bâtiments à vocation culturelle, socioculturelle et artistique
- Assurer le suivi du marché dédié aux arts plastiques Place des arts

ARTICLE 7

M. Grégory BERNARD, 6^{ème} Adjoint, reçoit délégation pour assurer les services concernant :

URBANISME, AMENAGEMENT ET ARCHITECTURE**URBANISME**

- Assurer en lien avec la Métropole, le déploiement des outils de planification et de gestion des droits à construire, particulièrement le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)
- Participer à la mise en place en lien avec la Métropole du Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi)
- Instruire, délivrer et contrôler les autorisations d'occupation des sols (permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir, déclaration préalable, procès verbaux d'infraction...)
- Instruire les autorisations d'occupation des sols concernant la sécurité des bâtiments et équipements recevant du public
- Signer des certificats d'urbanisme

AMENAGEMENT ET ARCHITECTURE

- Veiller à la qualité architecturale, l'harmonie urbaine et paysagère : esthétique des quartiers, embellissement de la Ville, choix du mobilier urbain et des structures installées sur l'espace public, mission d'architecte-conseil, ravalement des façades)
- Suivre la politique d'aménagement urbain en lien avec la métropole : opérations d'aménagement, aménagement des espaces urbains, Zones d'Aménagement Concerté (ZAC), Zones d'Aménagement Différé (ZAD)...
- Mettre en valeur le patrimoine bâti et les espaces par la mise en place d'une procédure de préservation du patrimoine architectural et paysager, et de transmission de la qualité du cadre de vie, qui s'inscrit en synergie avec les politiques de protection et de gestion du patrimoine (Site Patrimonial Remarquable - SPR)
- Assurer le suivi du Plan de sauvegarde et de mise en valeur de Montferrand

ARTICLE 8

Mme Manuela FERREIRA DE SOUSA, 7^{ème} Adjointe, Adjointe du quartier EST (MONTFERRAND), reçoit délégation pour assurer les services concernant :

VIE ASSOCIATIVE**VALORISATION DE LA VIE ASSOCIATIVE**

- Mettre en valeur la diversité et la richesse de la vie associative clermontoise et reconnaître le bénévolat et l'engagement par l'organisation d'événements de valorisation de la vie associative
- Mettre en place avec les représentants du monde associatif, une stratégie de valorisation et d'accompagnement de la vie associative pour une société plus inclusive et solidaire
- Améliorer les outils de connaissance de la vie associative : réflexion sur la mise en place d'un centre de ressources, observatoire de la vie associative
- Assurer la diffusion des informations associatives par le biais notamment du portail internet de la Ville

SOUTIEN ET DEVELOPPEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE

- Mettre en œuvre une politique renouvelée d'appui et d'accompagnement des associations afin qu'elles puissent mieux répondre aux mutations qui les touchent
- Soutenir le développement des activités d'utilité sociale portées par les associations
- Répondre aux besoins d'accompagnement, de formation et de soutien aux initiatives des associations
- Mettre à disposition des associations des salles, locaux divers, matériel, véhicules...
- Assurer le suivi des centres associatifs ainsi que celui des salles de quartier qui sont liées à la vie associative
- Favoriser la création de lieux d'accueil, d'information et de conseil
- Etre la référente des équipements, installations et bâtiments à vocation associative
- Mettre en place la politique de subventions au tissu associatif en lien avec les adjoints de compétence
- Simplifier les démarches administratives des associations

ARTICLE 9

M. Rémi CHABRILLAT, 8^{ème} Adjoint, reçoit délégation pour assurer les services concernant :

ENERGIE - CONSTRUCTION DURABLE DES BATIMENTS PUBLICS – EAU - GESTION DES DECHETS et ECONOMIE CIRCULAIRE

CONSTRUCTION DURABLE DES BATIMENTS PUBLICS

- Inscrire les modes constructifs, les aménagements intérieurs et les utilisations futures des bâtiments publics dans une démarche de développement durable :
 - Conception des bâtiments
 - Organisation, gestion et suivi des chantiers
 - Confort des bâtiments
 - Matériaux utilisés
 - Performance et consommation énergétiques du bâtiment
 - Utilisation d'énergies renouvelables...

EAU en lien avec la Métropole

- Assurer le suivi et contribuer à l'amélioration du cycle de l'Eau sur le territoire clermontois : ressources, eau potable, assainissement, milieux naturels...
- Promouvoir une utilisation raisonnée de l'eau potable
- Optimiser la gestion des réseaux et des eaux pluviales
- Assurer la végétalisation et la moindre imperméabilisation des surfaces

ENERGIE

- Veiller au développement d'équipements performants, de pratiques sobres et efficaces et de solutions renouvelables pour tous les usages (eau chaude, chauffage, refroidissement, éclairage ...), au sein des services municipaux et plus largement sur le territoire clermontois
- Accompagner les initiatives de production d'énergie renouvelable, de développement de réseaux de chaleur en lien avec la Métropole...

GESTION DES DECHETS en lien avec la Métropole

- Assurer le suivi et contribuer à l'amélioration de la gestion des déchets au sein des services de la Ville et plus largement sur le territoire clermontois : collecte, transport, traitement - recyclage - élimination

ECONOMIE CIRCULAIRE

- Initier et accompagner le développement sur le territoire clermontois des biens et des services limitant la consommation des matières premières et des sources d'énergies non renouvelables
- Développer l'utilisation de matériaux et produits recyclés notamment dans les marchés publics, les activités et les constructions de la Ville

ARTICLE 10

Mme Nicaise JOSEPH, 9^{ème} Adjointe, reçoit délégation pour assurer les services concernant :

POLITIQUE DE LA VILLE ET CENTRES SOCIAUXPOLITIQUE DE LA VILLE

- Participer au déploiement sur les 4 quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (Quartiers Nord, Saint-Jacques, la Gauthière et Fontaine du Bac) du Contrat de Ville Métropolitain (diagnostic du territoire et définition des orientations)
- Attribuer de manière concertée les subventions en coordination avec la Métropole (enveloppes Ville et Métropole)
- Développer une approche globale et transversale à l'échelle des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville dans les domaines de la cohésion sociale, du développement économique et de l'emploi et du cadre de vie en vue de réduire les inégalités sociales
- Etablir des liens étroits avec le contrat de renouvellement urbain engagé par la Métropole sur les 3 quartiers prioritaires (Saint-Jacques, la Gauthière et les Vergnes) et avec la zone d'éducation prioritaire (dispositif de l'éducation nationale)
- Participer aux instances de gouvernance du Contrat de Ville et aux dispositifs d'évaluation mis en œuvre

CENTRES SOCIAUX

- Développer à l'échelle de la ville des équipements à vocation sociale globale, familiale et pluri-générationnelle
- Susciter la participation et l'initiative des usagers et des habitants à l'animation locale et aux prises de décisions qui les concernent
- Mettre en œuvre des activités, services et projets avec le concours des habitants et promouvoir la vie associative et l'éducation populaire
- Développer via les centres sociaux des lieux d'intervention sociale concertée novateurs avec les différents acteurs locaux
- Etre la référente pour les équipements, installations et bâtiments de proximité (centres sociaux)

ARTICLE 11

M. Jean-Christophe CERVANTES, 10^{ème} Adjoint, reçoit délégation pour assurer les services concernant :

PLANIFICATION et POLITIQUE FONCIERE

- Utiliser les outils de planification foncière : définition des principes, des vocations du foncier et des évolutions possibles du foncier (interdiction de construction, préservation foncière, règles de constructibilité, définition de secteurs de projets...)
- Déployer une stratégie foncière : définition d'une approche globale de maîtrise foncière en cohérence avec les stratégies des partenaires à l'échelle de la Ville (EPF SMAF, Métropole, bailleurs, promoteurs...) et observation des mutations foncières
- Mettre en œuvre les outils de réserve (relations avec EPF SMAF) et de maîtrise foncières :
 - actes de cession et d'acquisition et de mise à disposition immobilière
 - procédure d'expropriation
 - définition des périmètres de préemption urbain et exercice du droit, en lien avec le droit de préemption commercial
- Assurer le suivi de l'aménagement de l'Eco quartier de TREMONTEIX

ARTICLE 12

Mme Cécile AUDET, 11^{ème} Adjointe, reçoit délégation pour assurer les services concernant :

PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE ET EDUCATION**PETITE ENFANCE**

- Mettre en œuvre la politique Petite Enfance, notamment avec le déploiement du schéma directeur de la Petite Enfance
- Soutenir les associations œuvrant dans le domaine de la petite enfance
- Etre la référente des équipements, installations et bâtiments dédiés à la Petite Enfance

EDUCATION

- Déployer le Projet Educatif de la Ville et le Projet Educatif Territorial (une ville à hauteur d'enfants)
- Mettre en œuvre une politique de Réussite éducative via notamment le Contrat de réussite éducative
- Assurer le déploiement du Schéma Directeur de l'Enfance
- Engager la compétence de la Ville en matière de périmètres et d'inscriptions scolaires en lien avec la carte scolaire de l'Education Nationale
- Suivre la vie scolaire et la Caisse des écoles
- Instaurer des relations avec les conseils d'écoles, les parents d'élèves et les associations de parents d'élèves
- Mettre en place une politique d'éducation en matière d'environnement
- Soutenir les associations éducatives
- Etre la référente des équipements, installations et bâtiments à vocation scolaire et périscolaire

ENFANCE ET JEUNESSE

- Déployer une politique en matière d'enfance et de jeunesse : activités jeunesse, séjours de loisirs, insertion des jeunes, concertation avec les jeunes, accès à la culture, aux sports...
- Etablir des liens avec les collèges, les lycées, les centres de formations d'apprentis et les associations agissant dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse
- Etre la référente des équipements, installations et bâtiments dédiés à l'enfance et dans le domaine de la jeunesse

ARTICLE 13

M. Jérôme GODARD, 12^{ème} Adjoint, reçoit délégation pour assurer les services concernant :

TRANQUILLITE PUBLIQUE, PREVENTION DE LA DELINQUANCE ET PROTECTION DES POPULATIONS

TRANQUILLITE PUBLIQUE

- Mettre en œuvre la Police Municipale de la sécurité et de la tranquillité publique : pouvoirs de police générale et polices spéciales ayant pour objet d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et salubrité publique
- Instaurer des relations partenariales avec la Police et la Justice :
 - Transmissions obligatoires et régulières d'informations sur la délinquance, les résultats obtenus, l'exécution des peines et la prévention de la récidive
 - Association à la définition des actions de lutte contre l'insécurité
 - Participation à des Groupes Locaux de Traitement de la Délinquance (GLTD)
- Lutter contre le bruit en lien avec les actions engagées par la Métropole sur ce sujet
- Prendre en compte la condition animale et l'animal en Ville : fourrière animale, réglementation sur les chiens catégorisés "dangereux", cohabitation homme-animal et gestion des animaux liminaires
- Lutter contre les tags
- Etre le référent des équipements, installations et bâtiments dans le domaine de la sécurité

PREVENTION DE LA DELINQUANCE

- Piloter aux côtés du Maire la politique locale de prévention de la délinquance : animation, coordination et mise en œuvre de la politique locale de prévention de la délinquance (Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance)
- Développer l'éducation à la sécurité routière et la prévention éducative et sociale en direction de l'enfance et de la jeunesse
- Déployer la vidéoprotection à partir des phénomènes de délinquance constatés en concertation avec la police nationale
- Mettre en place des outils et dispositifs intervenant dans le champ du respect des règles (le rappel à l'ordre, la transaction et le travail d'intérêt général) et dans le champ de l'action sociale éducative (Conseil pour les droits et devoirs des familles)
- Suivre les études de sûreté et de sécurité publique

PROTECTION DES POPULATIONS

- PREVENIR LES RISQUES MAJEURS
 - Plan Communal de Sauvegarde
 - Plan Prévention des Risques Inondation
- ASSURER LA SECURITE DES BATIMENTS ET DES EQUIPEMENTS
 - Application de la réglementation concernant la sécurité du public
 - Suivi des Commissions de sécurité
 - Déploiement de la législation relative aux immeubles menaçant ruine et aux procédures de péril
- AFFAIRES MILITAIRES
 - Affaires militaires – Recensement des jeunes
 - Défense Nationale

*En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Jérôme GODARD**, Adjoint, reçoivent délégation pour représenter le Maire aux réunions de la **Commission de Sécurité** :*

Mme Christine DULAC-ROUGERIE, 1^{ère} Adjointe, pour les équipements, installations et bâtiments à vocation sportive et pour les équipements, installations et bâtiments communaux affectés au fonctionnement général du service public

M. Nicolas BONNET, 2^{ème} Adjoint, pour les équipements, installations et bâtiments dans le domaine de la restauration collective et de la restauration scolaire

Mme Dominique BRIAT, 3^{ème} Adjointe, pour les équipements, installations et bâtiments à vocation sociale et concernant le secteur des personnes âgées et en situation de handicap

Mme Isabelle LAVEST, 5^{ème} Adjointe, pour les équipements, installations et bâtiments à vocation culturelle, socioculturelle et artistique et les monuments historiques

Mme Manuela FERREIRA DE SOUSA, 7^{ème} Adjointe, Adjointe du quartier EST (MONTFERRAND), pour les centres associatifs et les salles de quartier liées à la vie associative et les équipements, installations et bâtiments à vocation associative

Mme Nicaise JOSEPH, 9^{ème} Adjointe, pour les équipements, installations et bâtiments de proximité (centres sociaux)

Mme Cécile AUDET, 11^{ème} Adjointe, pour les équipements, installations et bâtiments à vocation scolaire et périscolaire, dédiés à la petite enfance, l'enfance et dans le domaine de la jeunesse

M. Jérôme AUSLENDER, 16^{ème} Adjoint, pour les équipements, installations et bâtiments dans le domaine de la vie étudiante et universitaire

M. Didier MULLER, 18^{ème} Adjoint, pour la Maison du combattant

Mme Sylviane TARDIEU, 21^{ème} Adjointe, pour les équipements, installations et bâtiments dans le domaine de la santé

*En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Jérôme GODARD** ou des adjoints amenés à le suppléer dans leurs domaines en application des dispositions de l'article 13 ci-dessus, délégation est donnée, dans l'ordre de priorité ci-dessous et en fonction des absences et empêchements à :*

M. Cyril CINEUX, 4^{ème} Adjoint,

M. Grégory BERNARD, 6^{ème} Adjoint

M. Rémi CHABRILLAT, 8^{ème} Adjoint

M. Jean-Christophe CERVANTES, 10^{ème} Adjoint

Mme Odile VIGNAL, 13^{ème} Adjointe, Adjointe du quartier SUD (Saint JACQUES)

M. Christophe BERTUCAT, 14^{ème} Adjoint, Adjoint du quartier CENTRE

Mme Magali GALLAIS, 15^{ème} Adjointe, Adjointe du quartier NORD
Mme Anne-Laure STANISLAS, 17^{ème} Adjointe
Mme Sondès EL HAFIDHI, 19^{ème} Adjointe
M. Charles-André DUBREUIL, 20^{ème} Adjoint, Adjoint du quartier OUEST

Des délégations sont données également à des Conseillers Municipaux Délégués.

ARTICLE 14

Mme Odile VIGNAL, 13^{ème} Adjointe, Adjointe du quartier SUD (Saint JACQUES), reçoit délégation pour assurer les services concernant :

HABITAT, LOGEMENT ET RENOVATION URBAINE

HABITAT

- Déployer en lien avec la Métropole la politique de résorption de l'habitat indigne : Programme d'Intérêt Général (PIG) et Opérations Programmées de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH)
- Mettre en œuvre des politiques d'habitat en lien avec la Métropole : relations avec les bailleurs et suivi du Plan Local d'Habitat

LOGEMENT

- Décliner sur la Ville les orientations et les objectifs quantitatifs et qualitatifs de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) en matière d'attribution de logements sociaux, d'information et d'accueil des demandeurs de logements sociaux, pour une meilleure mixité sociale à l'échelle de la Métropole
- Suivre la politique intercommunale du logement et la gestion des droits de réservation des logements de la Ville, en lien avec le CCAS (convention avec Logidôme/SEM)

RENOVATION URBAINE

- Mettre en œuvre la convention de rénovation urbaine sur trois quartiers prioritaires de la Ville :
 - Participation aux instances de gouvernance,
 - Référente de la Ville auprès de la Métropole et de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU)
 - Suivi des opérations de renouvellement urbain sous maîtrise d'ouvrage Ville en lien avec la Métropole

ARTICLE 15

M. Christophe BERTUCAT, 14^{ème} Adjoint, Adjoint du quartier CENTRE, reçoit délégation pour assurer les services concernant :

TRANSITION ENERGETIQUE DES BATIMENTS PUBLICS - TRAVAUX DANS LES BATIMENTS DE L'ENFANCE et DE LA PETITE ENFANCE – ACTIVITES SPORTIVES DE PROXIMITE

TRANSITION ENERGETIQUE DES BATIMENTS PUBLICS

- Mettre en place un Schéma directeur énergétique du patrimoine bâti
- Veiller à la performance durable de la rénovation des bâtiments : matériaux, isolation, rénovation basse consommation
- Mettre en œuvre une exploitation des bâtiments plus responsable : suivi des consommations, adaptation de l'exploitation des équipements aux usages, optimisation du patrimoine en lien avec les politiques publiques développées dans les sites, limitation de la dépense énergétique aux besoins des usagers...
- Veiller à une exploitation des bâtiments plus responsable : limitation des consommations et des énergétiques (isolation, équipements performants, solutions renouvelables...)

TRAVAUX DANS LES BATIMENTS DE L'ENFANCE et DE LA PETITE ENFANCE

- Suivre les travaux d'investissement programmés dans les écoles, centres de vacances, UPC, restaurants scolaires et crèches (PPI)
- Suivre les petits travaux d'investissement dans les écoles (hors PPI)
- Développer un projet global de végétalisation progressive des cours d'écoles

ACTIVITES SPORTIVES DE PROXIMITE

- Suivre les activités sportives de proximité et être l'interlocuteur des acteurs qui les conduisent

ARTICLE 16

Mme Magali GALLAIS, 15^{ème} Adjointe, Adjointe du quartier NORD, reçoit délégation pour assurer les services concernant :

EGALITE DES DROITS et LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

- Prévenir les discriminations et promouvoir la diversité
- Sensibiliser à tous les actes de discrimination
- Mettre en place des actions pour lutter contre les violences et les situations de harcèlement sexistes, sexuelles, racistes ou liées au handicap
- Promouvoir les droits des femmes et une culture de l'égalité des droits entre les femmes et les hommes pour prévenir les discriminations
- Mettre en place un observatoire des inégalités
- Développer une stratégie et un plan d'actions (formations, guides, code de la déontologie, réseaux Egalité des chances et des correspondant-e.s internes Egalité des droits et double labellisation Diversité et Egalité...)
- Soutenir les associations qui luttent pour l'égalité des droits et contre les discriminations

ARTICLE 17

M. Jérôme AUSLENDER, 16^{ème} Adjoint, reçoit délégation pour assurer les services concernant :

VIE UNIVERSITAIRE et ETUDIANTE - RESEAU INTERNATIONAL DES VILLES MICHELIN - AFFAIRES EUROPEENNES et RELATIONS INTERNATIONALES

VIE UNIVERSITAIRE et ETUDIANTE

- Renforcer et valoriser l'offre universitaire clermontoise et assurer un environnement adapté aux nécessités de la vie étudiante :
 - Attribution de bourses doctorales (commission)
 - Prix engagement étudiant et prix du jeune chercheur
 - Participation au projet Campus Auvergne (volet vie étudiante d'I-site)
 - Subventions aux différents organismes qui interviennent dans le champ de la vie étudiante
 - Mise en place d'une commission commune Ville et Université pour l'examen des demandes de soutien de projets d'associations étudiantes
 - Manifestation Clermont fête ses étudiants
 - Equipements, bâtiments et services dans le domaine de la vie étudiante et universitaire
 - Représentations de la Ville dans les instances et les organismes universitaires
- Favoriser la mobilité, les coopérations et les échanges internationaux et associer les Clermontois à l'engagement européen et international (aide au développement, solidarité internationale) :
 - Bourses mobilité internationale
 - Subventions aux différents organismes qui interviennent dans le champ de relations internationales et européennes
 - Accompagnement et soutien aux porteurs de projets locaux engagés dans des partenariats internationaux
 - Conférence Réseau International des Villes Michelin (23 pays concernés sur 4 continents)
 - Accueil ou réception de représentants diplomatiques et de délégations étrangères
 - Suivi des 7 Jumelages et des différents accords de coopération renforcée signés avec d'autres villes dans le monde
 - Développement des projets de coopération internationale et européenne
 - Participation à des travaux et réunions de groupes de pays organisés par Cités Unies France et l'Association Française des Conseils, Communes et Régions d'Europe
 - Soutien au Centre d'Information Europe Direct (CIED) Clermont Puy-de-Dôme
 - Développement de séjours internationaux
- Référent pour les équipements, installations et bâtiments dans le domaine de la vie étudiante et universitaire

ARTICLE 18

Mme Anne-Laure STANISLAS, 17^{ème} Adjointe, reçoit délégation pour assurer les services concernant :

VILLE EN TRANSITION - EVALUATION et IMPACT CARBONE DES POLITIQUES PUBLIQUES - RELATIONS USAGERS

VILLE EN TRANSITION

- Veiller à l'animation de la partie ville du schéma de transition énergétique et écologique (STEE), particulièrement en ce qui concerne le lien avec les citoyen.nes et les associations engagées dans la démarche
- Assure le suivi du rapport de développement durable (RDD) et du bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES)

EVALUATION et IMPACT CARBONE DES POLITIQUES PUBLIQUES

- Appréhender l'efficacité (rapport réalisé et les moyens mis en œuvre), l'efficacité (atteinte des objectifs en optimisant les ressources), et les effets des actions et des politiques publiques, à partir d'un ensemble de critères, en vue d'améliorer et d'éclairer la prise de décision publique dans la mise en œuvre des politiques publiques
- Utiliser des méthodologies et des modalités d'évaluation (internes, externes, de départ/pendant/après) en fonction des politiques publiques développées
- Impliquer les usagers et les bénéficiaires pendant toute la démarche d'évaluation afin de construire une vision partagée des enjeux, des objectifs, des résultats et des modalités de mise en œuvre des politiques publiques
- Etablir des rapports d'évaluation ayant vocation à être rendus publics
- Placer la question de l'empreinte carbone au centre de l'évaluation des politiques publiques (imputation des émissions de gaz à effet de serre à une politique publique)
- Utiliser le design des politiques publiques (méthodes créatives pour améliorer la qualité de vie et les politiques publiques)

RELATIONS USAGERS

- Mettre en place une politique publique d'amélioration de la relation aux usagers grâce à la simplification des démarches et des parcours administratifs des citoyens et des habitants
- Développer la transition numérique de l'offre de service public et dématérialiser les procédures
- Démocratiser et rendre accessible le numérique
- S'inscrire dans une démarche de Smart City-Ville intelligente pour instaurer une nouvelle relation de proximité avec les usagers
- Faciliter l'accès à l'information et aux données publiques
- Déployer le projet de Portail Citoyen (démarches en ligne)
- Déployer un outil de gestion de la relation usagers (centralisation de l'information et des demandes, mise à disposition d'informations clés, traçabilité de la relation usagers)
- Service Guichet Unique Enfance-Familles

ARTICLE 19

M. Didier MULLER, 18^{ème} Adjoint, reçoit délégation pour assurer les services concernant :

COMMERCE et ARTISANAT - POLITIQUES MEMORIELLES**COMMERCE**

- Développer une politique commerciale en direction de l'artisanat, du commerce sédentaire et non sédentaire :
 - Créer les conditions économiques et un environnement urbain favorables au commerce :
 - Autorisations d'occupation commerciale du domaine public : terrasses, pré-enseignes, enseignes, accessoires et publicité (autorisations et Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE))
 - Affichages publicitaires permanents
 - Ouvertures du dimanche
 - Concessions d'occupation du domaine public : kiosques...
 - Transferts de débits de tabac et de boisson
 - Ventes en liquidation et au déballage
 - Lutter contre la vacance commerciale et maintenir la mixité commerciale :
 - Définition des périmètres et exercice du droit de préemption commerciale, en lien avec le droit de préemption urbain
 - Examen des déclarations d'intention d'aliéner des fonds de commerce
 - Identification et renforcement des pôles commerciaux de quartier
 - Programme de valorisation des rues à forte vacance commerciale
 - Renforcer l'attractivité commerciale de la ville et accompagner les mutations :
 - Autorisations d'installation sur le domaine public (commerce non sédentaire)
 - Animations événementielles (marché de Noël...)
 - Illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année
 - Actions de promotion de la politique commerciale
 - Relations partenariales avec les associations de commerçants et les chambres consulaires (des métiers et du commerce)
 - Valoriser les halles et marchés de plein air :
 - Suivi des Halles Saint-Pierre et Saint-Joseph
 - Développement de la filière « circuits courts »
 - Activité commerciale sur les marchés, autorisations de vente
 - Permis de stationnement : marchés, brocantes, cirques, vogues, fêtes foraines, foires...

POLITIQUES MEMORIELLES

- Participer aux commémorations
- Développer une politique mémorielle
- Etre le référent de la Maison du Combattant
- Attribuer des subventions aux associations d'anciens combattants

ARTICLE 20

Mme Sondès EL HAFIDHI, 19^{ème} Adjointe, reçoit délégation pour assurer les services concernant :

FINANCES, BUDGET CARBONE, ETAT CIVIL, ECONOMIE et ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

FINANCES

- Assurer le suivi du budget (budget primitif, décisions modificatives, budget supplémentaire et compte administratif) et plus largement des finances de la Ville (ensemble des opérations financières de la Ville)
- Engager la réflexion pour la mise en place d'un Budget carbone afin d'orienter les budgets de la collectivité dans le cadre de la lutte contre le changement climatique
- Favoriser l'optimisation des recettes, les partenariats financiers et le mécénat
- Développer la Programmation Pluriannuelle d'Investissement (PPI) et la PPI Verte
- Assurer le suivi de la commande publique (marchés publics et délégations de Service Public)

ADMINISTRATION GENERALE

Assurer le suivi :

- De l'Etat Civil et du funéraire
- Des affaires juridiques
- De la commande publique
- Etre la référente des lieux funéraires

ECONOMIE ET ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS) EN LIEN AVEC LA METROPOLE

- Etre identifiée comme la référente de la Ville sur les questions d'ESS
- Soutenir le développement de l'ESS sur le territoire clermontois
- Suivi du dispositif « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée »

ARTICLE 21

M. Charles-André DUBREUIL, 20^{ème} Adjoint, Adjoint du quartier OUEST, reçoit délégation pour assurer les services concernant :

INNOVATION DEMOCRATIQUE

- Promouvoir comme préalable à la participation et à la co-construction, l'accès à l'information des habitants sur les projets et politiques municipales, et plus largement aux documents (transparence, open data), notamment en utilisant des outils numériques et NTIC
- Mettre en œuvre des démarches innovantes de définition et de production de l'action publique en partant des besoins et de la réalité des usagers, habitants et citoyens (démocratie conditionnelle)
- Favoriser dans les modalités de définition de l'offre publique et de l'organisation des processus de travail au sein des services de la collectivité, le recours à des démarches d'innovation publique : laboratoire d'innovation interne, prototypage de solutions, expérimentation, co-construction des projets ...

- Construire une ville durable c'est-à-dire qui développe des politiques publiques qui concilient inclusion sociale, démocratie et urgence climatique
- Mettre en place des mécanismes institutionnels de participation et des outils numériques qui puissent avoir un impact sur la qualité de la gouvernance démocratique municipale et développer des formes de mobilisation collective des habitant.e.s et citoyen.ne.s : conseils de quartier, conseil municipal des jeunes, budget participatif, conseil des habitants, maisons de la citoyenneté, consultations des habitants et des acteurs sociaux économiques et initiative citoyenne.

ARTICLE 22

Mme Sylviane TARDIEU, 21^{ème} Adjointe, reçoit délégation pour assurer les services concernant :

SANTE PUBLIQUE ET ACCUEIL DES NOUVELLES POPULATIONS

SANTE PUBLIQUE

- Soutenir les dynamiques locales de santé et lutter contre la désertification médicale
- Améliorer les contextes environnementaux et sociaux
- Favoriser l'accès des personnes aux soins, aux services et à la prévention
- Développer des actions en matière de prévention et de promotion de la santé
- Promouvoir la santé mentale
- Participer à la santé scolaire
- Soutenir les associations qui interviennent dans le domaine de la santé
- Conduire le Contrat Local de Santé (CLS)
- Mettre en place le Conseil local en santé mentale (CLSM) : coordination, formation des professionnels, observations de données en matière de santé mentale, information pour lutter contre la stigmatisation et mise en place d'une cellule d'examen de situations complexes de souffrance psycho-sociale
- Gérer les affaires relatives aux soins psychiatriques sans consentement
- Effectuer des visites des établissements accueillant des malades atteints de troubles mentaux
- Mener des actions en matière d'hygiène et de salubrité (service hygiène et de santé)
- Etre la référente des équipements, installations et bâtiments dans le domaine de la santé

ACCUEIL DES NOUVELLES POPULATIONS

- Favoriser l'accueil et l'intégration dans la ville des nouveaux arrivants
- Assurer le suivi de la Mission Migrants et Réfugiés (Contrat d'accueil et d'intégration des réfugiés avec la Délégation Interministérielle à l'Accueil et à l'Intégration des Réfugiés)
- Organiser la journée d'accueil des nouveaux arrivants
- Mettre en place des actions d'accueil et d'intégration des résidents étrangers
- Instruire et signer les attestations d'accueil

ARTICLE 23

Entre 18 heures et 8 heures, les samedis, dimanches, jours fériés et chômés, Mesdames et Messieurs les Adjointes d'astreinte reçoivent délégation pour :

- gérer les affaires relatives aux soins psychiatriques sans consentement ;
- prendre tous les actes, arrêtés nécessaires dans le cadre des pouvoirs de police généraux et spéciaux du Maire.

ARTICLE 24

Les délégations de compétences du présent arrêté s'exercent en lien avec les 5 adjoints de quartiers dont la mission est définie par les dispositions de l'article L 2122-18-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et donnera lieu à une délibération en conseil municipal afin d'arrêter les modalités de fonctionnement des conseils de quartiers.

ARTICLE 25

Mesdames et Messieurs les Adjoints mentionnés dans le présent arrêté reçoivent également délégation de signature de Monsieur le Maire dans leurs domaines de compétences respectifs.

ARTICLE 26

Les délégations faisant l'objet du présent arrêté s'exerceront sous la surveillance et la responsabilité du Maire et sous la réserve de son pouvoir réglementaire.

ARTICLE 27

Mme la Directrice générale des services de la Ville de Clermont-Ferrand est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 10 OCT. 2023

Le Maire certifie sous sa responsabilité

le caractère exécutoire de cet acte

- Notifié le 10 OCT. 2023
- Transmis au représentant de l'Etat le 10 OCT. 2023
- Publié par mise en ligne le 10 OCT. 2023

Le Maire,

 

Olivier BIANCHI